

Publié le 9 novembre 2024

2024ARR158

**OBJET :** Arrêté portant réglementation de la circulation et du stationnement Place de Verdun pour la cérémonie du 11 novembre

## LE MAIRE DE LA COMMUNE D'IBOS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code de la route ;  
VU les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;  
**CONSIDERANT** qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique et pour une amélioration de la circulation, de prendre les mesures nécessaires pour réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules Place de Verdun ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** A l'occasion de la cérémonie du 11 novembre, le stationnement est interdit sur la place de Verdun devant le monument aux morts du 10/11/2024 à 16 heures au 11/11/2024 à 12 heures 30.

La circulation place de Verdun est interdite le 11/11/2024 de 10 heures au 11/11/2024 à 12 heures 30.

**ARTICLE 2 :** La signalisation adéquate informant les usagers de cette prescription sera matérialisée conformément à la réglementation en vigueur par les services techniques de la commune.

**ARTICLE 3 :** Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant verbalisé, enlevé et mis en fourrière aux frais du propriétaire, au sens des dispositions du Code de la route.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la sécurité publique,
  - la Police Municipale
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie.

Fait à IBOS,  
Le 05 novembre 2024

Le Maire,  
Gisèle VINCENT

